

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 30 avril 2019 à 18h15, en la salle des plénières, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Robert Auclair Sylvain Hamel André Rainville
Louise Côté Normand Morin Pierre Brien

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, directeur général et greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.
Le greffier dépose le rapport de réception de l'avis de convocation.

19.04.22

Ouverture de la séance extraordinaire du 30 avril 2019

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 18h27, après avoir constaté le quorum.

19.04.23

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 avril 2019

Il est proposé par madame Louise Côté et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :
À moins d'avis contraire, monsieur le Maire n'a pas voté.
Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 30 avril 2019.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 avril 2019.
3. **Finance et administration.**
 - 3.1 Réparation de la galerie du chalet de tennis.
4. **Adjudication de contrat.**
 - 4.1 Caractérisation Phase II – rues Du Lac et Southern.
 - 4.2 Traitement biologique des boues usées.
5. **Questions du public dans la salle.**
6. Levée de la séance extraordinaire du 30 avril 2019.

Adopté

19.04.24

Finance et administration

19.04.24.1

Réparation de la galerie du chalet de tennis.

ATTENDU QUE Le plancher de la galerie du chalet de tennis, au Parc Robinson, a besoin de réparation;

ATTENDU QU' Une autre option que le bois et beaucoup plus durable s'offre à la ville soit, un recouvrement en fibre de verre;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a demandé à deux entreprises locales une offre de service pour la fourniture des matériaux nécessaires à cet ouvrage;

ATTENDU QUE Les deux fournisseurs ont déposé les soumissions suivantes :

- Matériaux de construction Adam : 6 316.10 \$, taxes incluses;
- Surplus Malouin : 6 438.60 \$ taxes incluses.

ATTENDU QUE Ce projet sera assumé par le fonds de roulement.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission de Matériaux de construction Adam au montant de 6 316.10 \$ taxes incluses pour la fourniture d'un plancher en fibre de verre incluant le transport au chalet de tennis.

Adopté

19.04.25

Adjudication de contrat

19.04.25.1

Caractérisation Phase II – rues Du Lac et Southern.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, aux termes d'une résolution passée le 13 novembre 2018, avait mandaté Structures St-George et Civil pour la réalisation des plans et devis préliminaire des émissaires pluviaux de la plage de Waterloo;

ATTENDU QUE Dans son offre de service, Structures St-George et Civil avait mandaté LCL Environnement pour faire l'étude environnementale de site phase 1;

ATTENDU QUE, Suite à cette étude, livrée le 18 mars 2019, des risques de contamination potentielle et/ou réelle ont été relevés à l'endroit des propriétés à l'étude;

ATTENDU QU' Une étude de caractérisation environnementale de site - Phase II est recommandée dans le cadre de ce projet à l'emplacement des risques de contamination potentielle énumérés à cette dernière.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission de LCL Environnement au montant de 8 899.07 \$ taxes incluses pour la caractérisation environnementale de site - Phase II telle que proposée.

Adopté

19.04.25.2

Traitement biologique des eaux usées.

ATTENDU QUE La ville de Waterloo a entrepris l'ensemencement de bactéries dans le réseau des eaux usées en 2016 afin d'en réduire les boues;

ATTENDU QUE Le traitement est toujours efficace;

ATTENDU QUE La ville désire continuer l'ensemencement de bactéries dans le réseau d'égout sanitaire et unitaire.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, autorise l'achat de bactéries au coût de 9 960.51 \$ taxes incluses.

Adopté

19.04.25.3

Brique du clocher MCW.

ATTENDU QUE, Suite à l'observation de fissures au-dessus des fenêtres de la Maison de la Culture, la ville a demandé une expertise à une firme d'architecture soit ADSP;

ATTENDU QUE La conclusion de ADSP et Coté Jean, firmes d'architectes et d'ingénierie, est à l'effet qu'il est urgent de démanteler le clocher qui risque de s'effondrer;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics est allé en appel d'offre et que trois fournisseurs ont présentés une offre de service, savoir :

Construction Yves Lavertu pour un montant de 17 407.37 \$, tx incl. ;
Construction Stéphane Fortin pour un montant de 13 308.35 \$, tx incl.
Maçonnerie Sutton 2006 au montant de 63 067.23 \$, tx incl.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accorde à Construction Stéphane Fortin le contrat de démolition de la partie supérieure du clocher de la Maison de la culture, conformément à sa soumission du 30 avril 2019.

Adopté

19.04.26

Questions du public dans la salle

Aucune question.

19.04.27

Levée de l'assemblée

La séance extraordinaire du 30 avril 2019 est levée à 18h38

Maire

Greffier